



**DELIBÉRATIONS N°237**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 08 DÉCEMBRE 2021**

**DEL 2021.12.08/237**

**Thème :**  
**STATIONNEMENT**

Le **mercredi 08 décembre 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

**Objet :**  
**Évolution de la grille tarifaire**

**Étaient présents :**

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, René MICHEL, Christophe OSTI, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Maud GADÉ, Natalia SERTOUR, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

**Convocation :**  
**Date :** 01/12/2021  
**Affichage :** 01/12/2021

**Étaient représentés :**

Éric PEYTHIEU donnant pouvoir à Élisabeth FAURE  
Christian FERRUS donnant pouvoir à Émilie DESMOULINS  
Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Maud GADÉ  
Monique OLLAGNIER donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM  
Marie SOUBRANE donnant pouvoir à Renaud PONS  
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE  
Solange MICHEL donnant pouvoir à Nathalie SERTOUR  
Élie HAMDANI donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ

**Nombre de membres du conseil municipal**  
**En exercice :** 33  
**Présents :** 25  
**Nombre de suffrages exprimés :** 30

**Absents excusés :**

Éric PEYTHIEU, Christian FERRUS, Michèle SKRIPNIKOFF, Monique OLLAGNIER, Marie SOUBRANE, Sandrine CORDIER, Solange MICHEL, Élie HAMDANI

**Secrétaire de séance :** Émilie DESMOULINS

**AR Prefecture**

005-210500237-20211208-2021\_12\_237-DE  
Reçu le **Rapporteur: Jean-Marc CHIAPPON**  
Publié le 10/12/2021

**VU** la délibération n° DEL 2020.12.09/192 du conseil municipal du 9 décembre 2020 portant actualisation des tarifs de stationnement ;

**VU** l'avis du conseil d'exploitation de la R.M.B.S du 25 novembre 2021 ;

**CONSIDERANT** les 164 cartes de stationnement attribuées en 2021 à des résidents de la Cité Vauban pour un second véhicule (ou un troisième) ;

**CONSIDERANT** l'absence de tarification sociale sur le stationnement dans la Cité Vauban ;

**CONSIDERANT** l'absence de tarification spécifique à destination des professionnels de santé en visite à domicile ;

**CONSIDERANT** l'absence de tarification spécifique à destination des auxiliaires de vie en visite à domicile ;

**CONSIDERANT** les travaux de la commission « Stationnement », réunie le 06/12/2021 ;

Ceci exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE**

- De fixer à 50 € le tarif du droit de stationnement « Cité Vauban - 1° véhicule » ;
- De supprimer le tarif préférentiel « Cité Vauban » et « Champ de Mars » pour le 2° véhicule ;
- D'approuver la création d'un tarif dénommé « carte Pro Soins à domicile » pour un montant de 180 € / an, à destination des professionnels de santé que sont les médecins généralistes sages-femmes, infirmiers, kinésithérapeutes et aides-soignants pouvant justifier de plus de 200 visites à domicile par an ;
- De charger le conseil d'exploitation de la R.M.B.S. d'approfondir sa réflexion sur les modalités d'attribution d'un tarif préférentiel de 15 € / mois à destination des auxiliaires de vie et aux autres professionnels œuvrant dans le secteur social de l'aide aux personnes vulnérables, ainsi que les résidents de la Cité Vauban disposant d'un second véhicule, réflexion devant s'inscrire en lien avec les modalités d'attribution de la carte « solidarité » attribuée par la CCAS ;
- D'adopter la grille tarifaire modifiée jointe en annexe ;
- De procéder à l'apurement des cautions dormantes inscrites au bilan de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement et au bilan de la commune de Briançon (accès cité Vauban) depuis au moins quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle la caution a été encaissée ;

**AR Prefecture**

005-210500237-2021.12.08-2021.12.237-DE  
Reçu le 10/12/2021  
Publié le 10/12/2021

D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 30**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 3**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

STATIONNEMENT DEL 2021.12.08/237

PUBLIÉE LE : **10 DEC. 2021**

Le Maire,  
Arnaud MURGLIA



**AR Prefecture**

005-210500237-20211208-2021\_12\_237-DE  
Reçu le 10/12/2021  
Publié le 10/12/2021

**TARIFS STATIONNEMENT  
À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022****SECTEUR N°1 : PARCS OUVRAGÉS****ABONNEMENTS PARCS EN OUVRAGES**

(Val chancel - Prorel - Aigle bleu)

Durée	Tarifs HT en € (arrondi comptable 2 chiffres après la virgule)	Tarifs TTC en €
7 jours	27,50	33,00
15 jours	40,00	48,00
Mensuel (24h/24h)	50,00	60,00
Mensuel (jour)	37,50	45,00
Trimestriel	145,00	174,00
Semestriel	270,00	324,00
Annuel	460,00	552,00

**ABONNEMENTS MOTOS DANS LES PARCS EN OUVRAGES**

Les tarifs d'abonnements motos spécifiques dans les parcs en ouvrages, application d'un taux réduit de 50% des tarifs voiture en vigueur ce jour dans les parcs en ouvrages (Sachant qu'un emplacement voiture convient pour deux motos).

**CARTE A L'HEURE**

(Val chancel - Prorel - Aigle bleu)

Durée	Tarifs HT en € (arrondi comptable 2 chiffres après la virgule)	Tarifs TTC en €
50 Heures	12,50	15,00
170 Heures	32,50	39,00
350 Heures	60,00	72,00
700 Heures	85,00	102,00

**AR Prefecture**

005-210500237-20211208-2021\_12\_237-DE  
Reçu le 10/12/2021  
Publié le 10/12/2021

**TARIFS HORAIRES PARCS****VAL CHANCEL :**

Durée	Tarifs HT en € (arrondi comptable 2 chiffres après la virgule)	Tarifs TTC en €
30 Minutes gratuites		
30 Minutes	0,67	0,80
45 Minutes	1,00	1,20
1 Heure	1,33	1,60
1 Heure 15	1,67	2,00
1 Heure 30	2,00	2,40
1 Heure 45	2,33	2,80
2 Heures	2,67	3,20
¼ d'heure supplémentaire	0,33	0,40

**VAL CHANCEL:** gratuit de 22h00 à 06h00.

**PROREL ET AIGLE BLEU :**

Durée	Tarifs HT en € (arrondi comptable 2 chiffres après la virgule)	Tarifs TTC en €
15 Minutes	0,33	0,40
30 Minutes	0,67	0,80
45 Minutes	1,00	1,20
1 Heure	1,33	1,60
1 Heure 15	1,67	2,00
1 Heure 30	2,00	2,40
1 Heure 45	2,33	2,80
2 Heures	2,67	3,20
3 Heures	4,00	4,80
Forfait + de 3 heures	5,00	6,00

**ABONNEMENTS BOX**

Désignations	Tarifs HT en € / mois (arrondi comptable 2 chiffres après la virgule)	Tarifs TTC en € / mois
TAILLE M (- 15 m2)	60,00	72,00
TAILLE L (de 15 M2 à 20 m2)	75,00	90,00
TAILLE XL (+ 20 m2)	100,00	120,00

**AR Prefecture**

005-210500237-20211208-2021\_12\_237-DE  
Reçu le 10/12/2021  
Publié le 10/12/2021

**TARIFS SPÉCIFIQUES:**

Prestation	Tarifs HT en € (arrondi comptable 2 chiffres après la virgule)	Tarifs TTC en €
E.S.F Briançon - Forfait journée pour une semaine (du Samedi au Samedi)	12,50	15,00
E.S.F Briançon - Forfait abonné semaine	10,00	12,00
Carte d'accès à la vente	5,00	6,00
Ticket perdu	25,00	30,00
Intervention sur site en dehors des heures d'ouvertures	25,00	30,00

- **Tarifs abonnements dans les parcs en ouvrages pour les socioprofessionnels et regroupement d'usagers** (seulement pour les abonnements de longues durées):
  - 5% pour 15 personnes,
  - 10% pour 30 personnes,
  - 15% pour 50 personnes,
  - 20% pour plus de 50 personnes

AR Prefecture

005-210500237-20211208-2021\_12\_237-DE  
Reçu le 10/12/2021  
Publié le 10/12/2021



## TARIFS STATIONNEMENT À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

### SECTEUR N°2 : VOIRIE

#### ZONE « URBAINE » :

Du lundi au samedi et jours fris de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00  
Gratuit les dimanches et jours fris (sauf parking du Champ de Mars).

- \*30 Minutes gratuites
- 30 Minutes 0,80 €
- 1 Heure 1,60 €
- 2 Heures 3,20 €
- 3 Heures 4,80 €
- 4 Heures 6,40 €
- 5 Heures 11,60 €
- 6 Heures 18,80 €
- 7 Heures 28,60 €
- 8 Heures 35,00 €
- Abonnement Semaine 35,00 € (toutes zones)

\* 30 Minutes gratuites 1 fois de 09h00 à 12h00 et 1 fois de 14h00 à 19h00.

En cas de non-paiement du stationnement le forfait de post stationnement (FPS) de 35,00€ sera appliqu comme pour toutes les zones de stationnement payantes de la ville.

#### DROITS DE STATIONNEMENT

##### Droits de stationnement zone Urbaine : 25,00€/mois

*(Rsidents et travailleurs saisonniers C.D.D et autres vhicules rsidents vieille ville)*

##### Droits de stationnement rsidents Champ de Mars : 50,00€/anne civile

*(Pour les rsidents du Champ de Mars)*

##### Droits de stationnement Cit Vauban :

- 1<sup>er</sup> vhicule : 50,00€/anne civile (intra-muros)

##### Droits de stationnement commerçants et employs C.D.I :

- 50,00€/anne civile (Commerçants cit Vauban et du Champ de Mars).  
Sur prsentation du Kbis.
- 50,00€/anne civile employs C.D.I (cit Vauban et du Champ de Mars)  
Sur prsentation du contrat de travail

##### Droits de stationnements Mairie et C.C.B :

- 50,00€/anne civile (Personnels mairie, C.C.B, et les lus mairie, C.C.B)  
Uniquement parking Jean Freund

**AR Prefecture**

005-210500237-20211208-2021\_12\_237-DE  
Reçu le 10/12/2021  
Publié le 10/12/2021

**Droits de stationnement personnel de santé en visites à domicile « Carte Pro Soins à domicile » :**

- **180,00 €/année civile (pour les professionnels de santé effectuant plus de 200 visites à domicile / an)**

*Tarif réservé aux médecins généralistes, infirmiers (ères), sages-femmes, kinésithérapeutes, aides soignant(e)s indépendant(e)s, auxiliaires de vie indépendant(e)s*

**PIECES JUSTIFICATIVES À FOURNIR POUR LA DELIVRANCE DES DROITS DE STATIONNEMENTS :**

- Justificatifs de résidence pour la Cité Vauban concernant le **1<sup>er</sup> véhicule** (pour le droit de stationnement intra-muros à 50 euros par année civile) :  
**Taxe d'habitation, Acte de propriété, Contrat de location.**  
**(Ne pas avoir de garage ou de box attenant au logement)**
- Justificatifs de résidence pour la Cité Vauban concernant un **2<sup>ème</sup> véhicule** : (pour le stationnement sur voirie dans toute la Ville à 25 euros par mois civil).  
**Taxe d'habitation, Acte de propriété, Contrat de location.**  
**(Ne pas avoir de garage ou de box attenant au logement)**
- Justificatifs de résidence pour la Cité Vauban concernant un **2<sup>ème</sup> véhicule** - tarif réduit : (pour le stationnement sur voirie dans toute la Ville à 15 euros par mois civil).  
**A définir en conseil d'exploitation de la RMBS.**
- Auxiliaires de vie - tarif réduit : (pour le stationnement sur voirie dans toute la Ville à 15 euros par mois civil).  
**A définir en conseil d'exploitation de la RMBS.**
- Inscription KBIS pour les commerçants,
- Contrat de travail pour les salariés,
- Carte grise du véhicule.
- Carte « Pro Soins à domicile » :

<b>Médecins, infirmiers, sages-femmes, kinésithérapeutes</b>	<b>Aides-soignants</b>
Apposition du caducée sur le véhicule	Certificat professionnel ou autre document pouvant justifier de l'activité
Inscription à l'ordre de la profession	Une attestation sur l'honneur indiquant la quantité de visites à domicile effectuée sur l'année N-1
Pour les salariés, Attestation de l'employeur établissant que vous : - exercez une activité au sein d'un établissement affilié à la Fédération	Exercice depuis moins d'un an : 1. Une attestation sur l'honneur indiquant la quantité minimum de visites à domicile qui sera effectuée, au prorata de la durée d'exercice.



## AR Prefecture

005-210500237-20211208-2021\_12\_237-DE  
Reçu le 10/12/2021  
Publié le 10/12/2021

nationale des hospitalisations à domicile - effectuez plus de 200 visites à domicile par an	2. Une preuve de la date d'entrée en fonction.
Pour les professionnels en exercice libéral :  Relevé du Système National Inter Régime (SNIR) le plus récent de l'année N-1 ou N-2 pour attester d'une activité à domicile supérieure à 200 visites par an  Exercice depuis moins d'un an : 1. Une attestation sur l'honneur indiquant la quantité minimum de visites à domicile qui sera effectuée, au prorata de la durée d'exercice. 2. Une preuve de la date d'entrée en fonction.	

### NEUTRALISATION DES PLACES DE STATIONNEMENT SUR LA VOIRIE :

- Sur demande auprès des Services Techniques pour déménagement, travaux ;
- Pour une durée forfaitaire de 8H00 par jour et par place, selon tarifs en vigueur (facturation R.M.B.S) ;
- Sur demande auprès des Services Techniques pour Marchés, foires, terrasses ;  
**Pour une durée forfaitaire de 6H00 par jour et par place, selon tarifs en vigueur.**

**Les places réservées aux personnes à mobilité réduite bénéficient de la gratuité du stationnement.**

### TARIFS SPECIFIQUES :

- **Carte d'accès Cité Vauban : 6,00** (vendue par la R.M.B.S)